

An illustration of three people sitting together and talking. On the left is a woman with long dark hair, wearing an orange top and glasses on her head. In the middle is a man with dark hair and glasses, wearing a yellow and green striped shirt. On the right is a woman with short grey hair and glasses, wearing a dark blue sweater with her arms crossed. The background is pink with white polka dots.

Participation
citoyenne
GrandAngoulême
Conseil de développement

Guide Pratique

DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- ÉDITION 2026 -

Sommaire

1 QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

- Quelles missions ?
- Les modes d'actions
- Quelle composition ?
- Quelle organisation ?

7 COMMENT TRAVAILLE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

- Qu'est-ce qu'un groupe projet ?
- De l'idée à l'avis : le parcours d'un groupe projet
- Qui fait quoi ?
- Quels sont les travaux du Conseil de développement ?

12 QUELLES RELATIONS AVEC GRANDANGOULÈME

Et avec les autres Conseils de développement, Coordinations Régionale et Nationale ?

13 COMMENT S'INFORMER

sur le Conseil de développement ?

14 LEXIQUE



Bienvenue au Conseil de développement de GrandAngoulême !

En rejoignant cette instance de démocratie participative, vous faites le choix de vous engager bénévolement au service de l'intérêt général et de contribuer, par votre regard et votre expérience, à l'avenir de notre territoire. Votre présence enrichit la diversité des points de vue, des parcours et des sensibilités qui font la richesse du Codev.

Le Conseil de développement est un espace indépendant de dialogue, de réflexion et de propositions. Ici, chacun et chacune peut s'exprimer librement, dans le respect des autres, pour construire collectivement des avis et des contributions utiles aux élu-es, aux

acteur-rices du territoire et à l'ensemble des habitant-es.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans vos premiers pas : il vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement du Conseil de développement, ses missions, son organisation et les différentes manières de vous impliquer, notamment au sein des groupes projets.

Nous espérons que vous trouverez, au fil des rencontres et des travaux, un espace stimulant, convivial et engagé, où votre voix comptera pleinement. Bienvenue dans cette aventure collective au service du territoire de demain.



QU'EST CE QUE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Une instance obligatoire de démocratie participative

Elle doit être créée dans tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitant·es.

Un espace indépendant et neutre de dialogue entre les citoyen·nes, la société civile et les élu·es locaux·ales

C'est le cas depuis 2002 sur le territoire de GrandAngoulême, par la volonté de l'agglomération et grâce à la mobilisation de bénévoles.



- Une force collective de propositions.
- Un lieu de réflexion pour enrichir les projets du territoire et la cohésion des 38 communes.
- Un espace de dialogue, d'expression libre entre citoyen·nes et acteur·rices sur des questions d'intérêt commun.
- Un maillon de la formation à la citoyenneté et à la compréhension des enjeux du territoire.
- Un espace d'écoute sur les évolutions de la société et les dynamiques citoyennes.
- Un animateur du débat public sur le territoire.

QUELLES MISSIONS ?

Cinq missions principales :

- Renforcer le débat public, en créant des espaces de débats et de réflexions.
- Aller à la rencontre et écouter les habitant·es et acteur·rices du territoire.
- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie.
- Repérer les initiatives citoyennes, les mettre en relation, faciliter le relais avec la collectivité.
- Assurer un suivi citoyen des avis publiés.

LES MODES D' ACTIONS



Travailler sur des sujets qui concernent les habitant·es et les acteur·rices du territoire et contribuer aux politiques publiques



Construire collectivement des propositions, favoriser la coopération



Animer le débat public : créer des espaces de débats et de réflexions



Aller vers ceux qu'on n'entend pas forcément...



Monter en compétences par des temps de formation et d'échanges, afin de renforcer l'efficacité et la pertinence du Conseil de développement



QU'APPELLE-T-ON DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ?

La démocratie participative désigne l'ensemble des instances ou procédures permettant d'accroître l'implication des citoyens dans la vie publique et leur rôle dans la prise de décision politique.

QUELLE COMPOSITION ?

Le Conseil de développement est attentif à la parité entre les membres et à la diversité intergénérationnelle, socioprofessionnelle et territoriale.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EST COMPOSÉ DE

130 membres répartis en trois collèges

- Habitants
- Acteurs socio-économiques et associatifs
- Représentants des communes

Son rôle est d'assurer l'animation et la mise en œuvre des missions.

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

Elle est signée par chaque membre du Conseil de développement **qui s'engage pour 3 ans** renouvelable une fois. Les membres du Conseil de développement **ne doivent pas avoir de mandat électif** dans une collectivité locale ou territoriale.

QUELLE ORGANISATION ?



UNE GOUVERNANCE COLLÉGIALE
de 3 coprésident·es élu·es par la plénière.



SÉANCE PLÉNIÈRE

Composée de tous les membres du Conseil de développement, elle donne les orientations, choisit les thèmes de travail et évalue l'impact des travaux du Codev.

• **FRÉQUENCE : 2 À 3 FOIS PAR AN**

COMITÉ D'ANIMATION

Composé de membres élus par la plénière, il anime et coordonne les activités du Codev.

• **FRÉQUENCE : 1 FOIS PAR MOIS**



LES GROUPES PROJETS

Composés de membres volontaires du Codev, ils travaillent pour une durée déterminée sur les sujets choisis par le Codev ou ceux proposés par la collectivité et validés par la plénière.

• **FRÉQUENCE : 1 FOIS PAR MOIS ENVIRON**

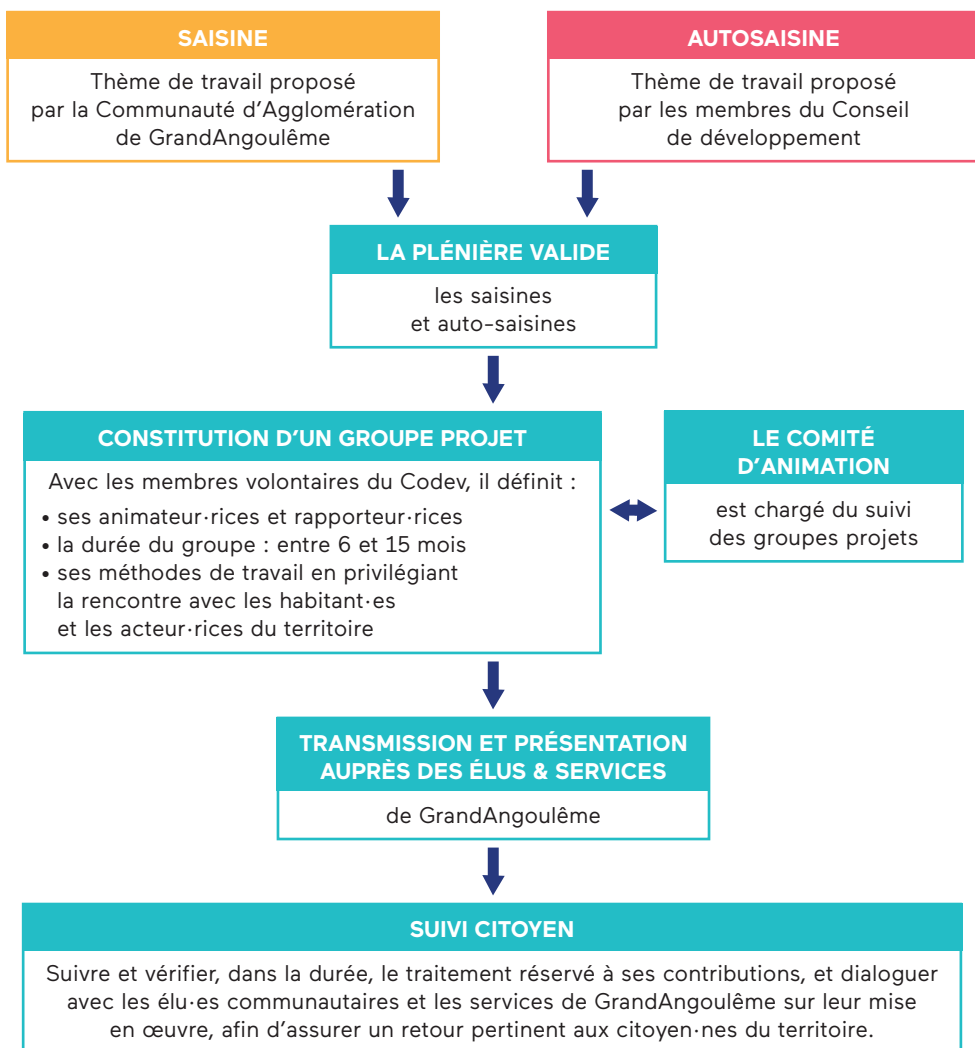
DES ANIMATIONS TERRITORIALES

Débats, conférences, rencontres citoyennes, opérations porteurs de paroles... pour aller vers les habitant·es et les acteur·rices du territoire.





COMMENT TRAVILLE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?



TOUS NOS TRAVAUX SONT DISPONIBLES SUR
<https://codev.grandangouleme.fr>

QU'EST CE QU'UN GROUPE PROJET ?



QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Constitué pour répondre à un questionnement.
- Limité dans le temps.
- Sollicité par saisine ou autosaisine



LES VALEURS

- L'engagement bénévole
- L'intérêt général
- La construction collective
- L'écoute et le respect
- La pluralité des approches et le dialogue



QUI PARTICIPE ?

- Chaque membre choisit un (ou plusieurs) groupe projet, participe aux réunions et contribue à la réflexion



À QUI BÉNÉFICIENT LES TRAVAUX ?

- Aux citoyen·nes
- Aux membres et partenaires du Codev
- Aux élu·es de GrandAngoulême
- Aux acteur·rices du territoire



QUE POUVEZ-VOUS APPORTER ?

- Vos connaissances personnelles
- Votre regard
- Votre expertise et celle de votre réseau
- Votre connaissance de la structure que vous représentez



DE L'IDÉE À L'AVIS : LE PARCOURS D'UN GROUPE PROJET

Les membres du Codev peuvent se positionner sur le ou les groupes projet de leur choix.



LES MEMBRES, ACTEURS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : QUI FAIT QUOI ?

L'équipe d'animation

- Assure le portage, l'animation du groupe projet et s'assure de la cohérence des orientations prises avec le comité d'animation du Codev.
- Impulse la mise en œuvre d'actions pour aller recueillir la parole des habitants, des acteurs... sur le thème travaillé.
- Valide les documents produits par le groupe (compte-rendu, supports).
- Organise l'évaluation et le droit de suite des travaux du groupe projet.

Le rapporteur

- Rédige les comptes-rendus de réunions.
- Organise, en lien avec l'équipe d'animation, la synthèse de la contribution.
- Participe à la communication de l'avis ou la contribution du groupe.



L'équipe technique

- Fait le suivi opérationnel du dossier (envoi invitation, réservation salle, envoi compte-rendu).
- Prépare les séances avec l'équipe d'animation et est facilitateur pendant ces dernières.
 - Rédige des notes pour valoriser le travail du groupe, synthétise des documents, propose des méthodologies.

Les membres

Chaque membre doit participer à un groupe projet.

Les intervenants extérieurs

Partenaires extérieurs, techniciens de l'agglomération, experts...



Le bon fonctionnement d'un groupe projet nécessite une collaboration étroite entre l'animateur, le rapporteur, le technicien avec une forte implication des participants et un lien vers le comité d'animation et la plénière.

QUELS SONT LES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

NOS ACTIONS POUR ALLER À LA RENCONTRE DES CITOYEN.NES



RENCONTRE CITOYENNE TERRITORIALE

Sur l'eau en 2022
Sur les mobilités en 2025



TABLE RONDE SUR LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE en 2023

Dans le cadre des Gastronomades



CONFÉRENCES

Sur l'eau par Bernard LEGUBE en 2024
Sur l'intelligence artificielle par
Laure LUCCHESI en 2025



SONDAGE ET QUESTIONNAIRES

sur l'alimentation,
les mobilités, l'eau ...



PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS LOCAUX

13 AVIS ET CONTRIBUTIONS RENDUS ENTRE 2020 ET 2026

- 2021 • GrandAngoulême **vers 2030**
- 2021 • **Schéma cyclable**, il est temps de changer de braquet
- 2023 • **Zéro déchet**, c'est quand maintenant ?
- 2023 • Il faut que ça bouge maintenant !
Une mobilité pour tous, ambitieuse,
équitable et écologique
- 2023 • De la **récolte** à la popote
- 2023 • **Cartéclima** : 3 avis rendus
- 2024 • **Après-crisis**
- 2025 • **L'eau** et ses usages
- 2025 • Citoyen.nes et territoire en dialogue
Avis sur la participation citoyenne
- 2026 • **Suivi citoyen**
Avis sur le droit de suite
- 2026 • **Le fleuve Charente** comme élément
de cohésion territoriale





QUELLES COOPÉRATIONS AVEC GRANDANGOULÊME ?

Le Conseil de développement et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême ont formalisé leurs relations dans un protocole de coopération.

CE PROTOCOLE PRÉVOIT :

- **Des rencontres** régulières avec le Président, les élu-es, l'administration de GrandAngoulême et la gouvernance du Conseil de développement.
- **Des règles et des modalités de coordination** autour des saisines faites par le GrandAngoulême et des autosaisines décidées par le Conseil de développement.
- **De rendre compte** aux membres du Conseil de développement et à la population des suites données par les élu-es aux travaux du Conseil de développement.
- **Une vice-présidence de GrandAngoulême** en charge du dialogue territorial et de l'évaluation citoyenne des politiques publiques interlocutrice du Conseil de développement.
- **Ce protocole est en lien avec le pacte de gouvernance** de GrandAngoulême.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COOPÈRE AVEC CES DIFFÉRENTES STRUCTURES :

- **Coordination régionale des conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine (CRCD)**
Animée par les Conseils de développement du Pays Basque, Bordeaux Métropole, Aunis, GrandPoitiers, Val de Garonne, Mont-de-Marsan et GrandAngoulême.
- **Coordination nationale des conseils de développement (CNCD).**
- **Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER)**



COMMENT S'INFORMER SUR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?



SITE INTERNET

codev.grandangouleme.fr

PAGE FACEBOOK

[codevangouleme16](https://www.facebook.com/codevangouleme16)



PAGE LINKEDIN

www.codevgrandangouleme.fr

NEWSLETTER

Inscription en page d'accueil du site





LEXIQUE

AUTO-SAISINE

C'est le moyen par lequel le Codev choisit, lui-même, de travailler sur une thématique. Contraire de saisine

AVIS

Les membres du Codev sont invités par les élu·es (saisine) à formuler un avis sur un document en cours d'élaboration concernant une politique publique ou tout projet de développement du territoire. Cet avis exprime un positionnement général vis à vis du contenu du document (orientations politiques, priorités). Il peut également être assorti de suggestions d'évolution du document « d'alerte » ou de propositions d'actions concrètes.

COMITÉ D'ANIMATION (CA)

Comité issu de la plénière du conseil. Il est chargé d'en coordonner et animer l'action.

COLLÈGE

Les trois catégories d'acteurs auxquels appartient les membres du Codev : habitant·es, représentant·es d'association, d'entreprises, représentant·es des 38 communes du Grand Angoulême (non élu·es).

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV)

Instance de démocratie participative rattachée à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. Elle est composée d'habitant·es et d'acteurs du territoire. Ses membres sont tous bénévoles et ne peuvent être élus dans une collectivité locale et/ou territoriale.

CONTRIBUTION

Publication réalisée par le Codev sur un thème qu'il a choisi de traiter (autosaisine).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI. GrandAngoulême est un EPCI.

GROUPE PROJET

Groupe mis en place pour animer une démarche sur plusieurs mois, constitué d'acteurs différents. Chaque groupe projet est constitué pour une durée déterminée. Il choisit librement ses méthodes de travail.

MEMBRE

Désigne un organisme ou un·e habitant·e qui s'est positionné·e pour faire partie du Codev.

PROSPECTIVE

Démarche qui permet d'imaginer toutes les évolutions possibles sur une problématique donnée. Elle aide à anticiper, hors de l'urgence, en s'inscrivant sur une échelle de temps long. Elle éclaire ainsi la définition d'orientations stratégiques.

PLÉNIÈRE

Instance composée de tous les membres du Codev. Elle donne les orientations du conseil, choisit les thèmes de travail et évalue l'impact des travaux du conseil.

SAISINE

Moyen par lequel les élu·es de la communauté d'agglomération demandent au Codev de travailler sur une thématique.

Le Conseil
de développement



EST PRÉSENT SUR VOTRE COMMUNE

Donnons notre regard
sur le territoire de demain.

Conception graphique : LB Cresgraph • Crédits photos : Conseil de développement • Octobre 2024

Pour nous connaître et nous rejoindre

Conseil de développement de GrandAngoulême

25 Bd Besson Bey - 16023 ANGOULEME CEDEX - 05 45 93 08 28
conseildedeveloppement@grandangoulême.fr

 www.codevgrandangoulême.fr

 [Codevangoulême16](https://www.facebook.com/Codevangoulême16)

 [company/codev-grandangoulême](https://www.linkedin.com/company/codev-grandangoulême)

